



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité départementale de la Loire-Atlantique

Nantes, le 25/07/2023

Affaire suivie par : Christophe HENNEBELLE
christophe.hennebelle@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 72 74 77 94
Réf : N4-2023-794

**Donner acte de prorogation de délai de validité d'enquête
publique**

Monsieur le directeur,

Par courrier électronique du 7 juillet 2023, vous demandez en application du L123-17 du code de l'environnement la prorogation du délai de validité de l'enquête publique pour le parc éolien de Derval III, constitué d'un aérogénérateur et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Derval.

En cohérence avec le donner acte en date du 14 septembre 2021, je vous accorde une prorogation du délai de validité de l'enquête publique jusqu'au 5 février 2025, date à laquelle le parc éolien devra être mis en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,
Le chef de l'unité départementale de la Loire-Atlantique

Christophe HENNEBELLE

**IEL EXPLOITATION 21
41 ter Bd Carnot
22 000 SAINT-BRIEUC**

Copie :

– Préfecture de la Loire-Atlantique, bureau des procédures environnementales et foncières